



# LYCÉE

## Aide pour la saisie de demande d'inscription – Rentrée 2022

*Lire attentivement cette notice pour remplir le bulletin de demande d'inscription*

### Régimes scolaires

- **Interne** : concerne les élèves de la 2<sup>nde</sup> au BTS
- **Demi-pensionnaire 5 repas** : concerne les élèves de la 2<sup>nde</sup> au BTS, avec le repas du mercredi.
  - Les élèves du lycée (2<sup>nde</sup> à BTS) ont cours le mercredi après-midi et sont tenus de déjeuner dans l'établissement (DP 5 repas).
- **Demi-pensionnaire 0 repas** : concerne uniquement les élèves qui ont un PAI avec un justificatif médical.
- **Externe** : concerne les élèves de la 2<sup>nde</sup> au Supérieur (BTS et Licences).
  - Les élèves externes ne peuvent pas rester dans l'établissement durant l'heure du repas.
  - Ils pourront cependant ponctuellement déjeuner au self après avoir alimenté leur carte scolaire de la valeur d'un repas.

### Choix pédagogiques

Pour toutes les classes du LYCÉE :

#### Langues vivantes :

- LVA : Anglais obligatoire
- LVB : 2<sup>ème</sup> langue à choisir : Allemand **ou** Espagnol **ou** Chinois
- LVB par le CNED : Coréen **ou** Italien **ou** Russe

*Si une langue vivante non enseignée dans l'établissement est suivie par l'élève au CNED, il faut néanmoins qu'il choisisse une des langues vivantes obligatoires enseignée dans l'établissement.*

#### Enseignement en option

*Les options ne sont obligatoires mais engagent l'élève pour l'année entière.*

*Le choix de l'option détermine l'affectation dans une classe.*

- DNL (discipline non linguistique : 2 heures d'histoire-géographie enseignées en allemand). Cette option concerne les élèves de section européenne (allemand LVB obligatoire).

*L'intégration en section européenne est accordée après étude du dossier. L'élève devra impérativement participer à l'échange avec le Collegium Josephinum de Bonn (participation financière partielle à la charge des familles). L'élève qui choisit cet enseignement (DNL) intègre une classe « mention européenne ».*

- LVC Chinois - option devant impérativement être commencée à partir de la 2<sup>nde</sup> GT
- Lettres et Culture de l'Antiquité : Latin et/ou Grec
- Management et gestion : option uniquement en 2<sup>nde</sup> GT
- Arts plastiques : sous réserve d'effectifs
- Musique : sous réserve d'effectifs

Spécialité en classe de 1<sup>ère</sup> et T<sup>le</sup> STMG :

Notre établissement ne propose qu'une seule spécialité de la série STMG : cet enseignement obligatoire est la mercatique (marketing).

## Activités sportives

Dans le cadre de l'[Association Sportive](#), les élèves peuvent pratiquer le judo, le badminton, le tennis de table, le foot en salle... D'autres activités pourront être proposées chaque année en réponse aux attentes des jeunes.

## Spécialités en classe de 1<sup>ère</sup> Générale :

Les élèves intégrant une 1<sup>ère</sup> Générale doivent choisir 3 spécialités parmi la liste des propositions de Saint-Charles.

- Mathématiques,
- Sciences Physiques,
- SVT,
- Numérique et Sciences Informatiques,
- SES
- Langues Littératures et Cultures Étrangères ANGLAIS
- Histoire Géographie Géopolitique et Sciences Politiques,
- Humanités Littérature et Philosophie.

*Attention, des choix sont parfois soumis aux contraintes d'effectifs et d'organisation de l'établissement. Les choix de spécialités sont aussi soumis aux préconisations du Conseil de Classe.*

## Spécialités en classe de T<sup>le</sup> Générale :

À l'entrée en Terminale, l'élève doit choisir de poursuivre 2 spécialités parmi celles suivies en 1<sup>ère</sup> figurant dans la liste ci-dessus. En plus des spécialités, l'élève peut suivre une option. Cet enseignement optionnel n'est pas obligatoire, mais ce choix engage l'élève pour l'année entière.

Les options proposées :

- Mathématiques Expertes (possible si la spécialité Mathématiques est choisie)
- Mathématiques Complémentaires (uniquement si la spécialité Mathématiques a été choisie en 1<sup>ère</sup> mais pas en T<sup>le</sup>)
- DGEMC - Droit et Grands Enjeux du Monde Contemporain.

*Attention, ces choix sont susceptibles d'évoluer selon les recommandations du Conseil de Classe et selon les combinaisons possibles entre spécialités et options choisies.*

## Codes socio-professionnels (CSP)

*Merci de préciser clairement votre profession sur le bulletin*

10	Agriculteur exploitant	43	Profession intermédiaire. Santé - travail social	61	Ouvrier qualifié
21	Artisan	44	Clergé, religieux	66	Ouvrier non qualifié
22	Commerçant et assimilé	45	Prof. interméd. Administratif. Fonction publique	69	Ouvrier agricole
23	Chef entreprise de dix salariés ou plus	46	Prof intermédiaire. Administration-commerce	71	Retraite agriculteur exploitant
31	Profession libérale	47	Technicien	72	Retraite artisan, commerçant, chef d'entreprise
33	Cadre de la fonction publique	48	Contremaitre, agent de maîtrise	73	Retraite cadre, profession intermédiaire
34	Professeur et assimilé	52	Employé civil - agent service fonction publique	76	Retraite employé et ouvrier
35	Profession information, arts, spectacle	53	Policier et militaire	81	Chômeur n'ayant jamais travaillé
37	Cadre administratif et commercial d'entreprise	54	Employé administratif d'entreprise	82	Personne sans activité professionnelle
38	Ingénieur - cadre technicien d'entreprise	55	Employé de commerce	99	Non renseignée (inconnue ou sans objet)
42	Instituteur et assimilé	56	Personne service direct aux particuliers		

## Plus d'informations

*Cliquez sur les liens*

- ✓ [Qu'est-ce qu'un établissement catholique d'enseignement ?](#)
- ✓ [La convention de scolarisation à Saint-Charles](#)
- ✓ [Le règlement financier et les tarifs de l'année en cours](#) (à titre indicatif)
- ✓ [Les transports scolaires](#)